

INSCRIPTION EN MATERNELLE

Rentrée 2020

Chers parents,

L'inscription de votre enfant à l'école maternelle ne pourra pas se faire de la manière habituelle vu les conditions sanitaires.

Nous vous proposons de procéder comme suit :

1/ Adresser un mail à la mairie en demandant la fiche d'inscription : contact@mairie-aureille.fr

2/ Renvoyer la fiche d'inscription complétée et accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Un justificatif de domicile de moins de trois mois

Si vous êtes hébergé, il faudra fournir une attestation sur l'honneur établie et signée par la personne qui vous héberge ainsi que la photocopie de la carte d'identité de cette personne et d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois.

- Les pages du livret de famille où les parents et l'enfant apparaissent

- Les pages de vaccination du carnet de santé

Attention, il y a 2 doubles pages.

- Pour les élèves qui étaient déjà scolarisés dans une autre école : Le certificat de radiation délivré par le directeur

Si vous êtes dans l'incapacité de scanner les documents, vous pouvez les déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

Pour rappel, l'inscription en **Petite Section** concerne cette année les **enfants nés en 2017** uniquement.

Cordialement,

Rébecca Pélissier

Directrice de l'école maternelle